

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 12 octobre 2026

Délibération CA n° 202610-4

DÉLIBÉRATION

APPROBATION DE DEUX ADMISSIONS EN NON-VALEUR

*Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L.715-1 et L.715-2 ;
Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 modifié relatif à la Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université ;
Vu la délibération CA N° 201407-02 du 2 juillet 2014 portant approbation des statuts de Normandie Université ;
Vu la délibération CA N° 202209-02 du 26 septembre 2022 portant approbation des statuts modifiés de Normandie Université ;
Vu la délibération CA N°202307-02 du 3 juillet 2023 portant élection de Ronan CONGAR en qualité de Président de Normandie Université ;
Vu l'article 193 du décret GBCP ;
Considérant la présentation des deux admissions en non-valeur.*

Article 1 :

Certaines créances ne peuvent, à ce jour, être recouvrées du fait de recherches de renseignements infructueuses.

L'admission en non-valeur est une mesure comptable, qui permet de ne pas poursuivre le recouvrement d'une créance irrécouvrable.

Cela se produit lorsque les perspectives de recouvrement sont proches de zéro.

Cette délibération vise à faire disparaître les créances irrécouvrables des écritures comptables.

Le montant total de ces admissions en non-valeur est évalué à 502,32 € et se répartit en deux créances (174,14 € et 328,18 €), qui correspondent aux versements d'indus sur rémunérations.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice de l'académie de Normandie. Elle sera publiée, conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire, sur le site internet de Normandie Université.

Le Conseil d'Administration approuve les deux admissions en non-valeur, jointes à la présente délibération

Résultats des votes – Nombre de votants : 29

Pour : 19

Abstention : 4

Contre : 0

Bulletins blancs : 0

Ne prend pas part au vote : 6

Votes via l'outil Balotilo

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 12 octobre 2026

Délibération CA n° 202610-4

Adoptée en Conseil d'Administration le 12 octobre 2026,

Le Président de Normandie Université,

Ronan CONGAR

